

# Règlement de la Coupe du CHER U18 – Gérard PICHONNAT

## Ancien texte

### ARTICLE 2

Les rencontres sont fixées par tirage au sort et sont disputées sur le terrain du club premier nommé. [...]

## Nouveau texte

### ARTICLE 2

Les rencontres sont fixées par tirage au sort ~~et sont disputées sur le terrain du club premier nommé.~~ [...]

**/!\ Article 3 : insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le N°4 et ainsi de suite**

### ARTICLE 3

La Coupe Gérard PICHONNAT se dispute par élimination directe.

Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré. Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure.

S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

# Règlement de la Coupe du CHER Consolante U18 – Françoise SINEAU

## Ancien texte

### ARTICLE 2

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]

## Nouveau texte

### ARTICLE 2

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. ~~Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]~~

**/!\ Article 3 : insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le N°4 et ainsi de suite**

### ARTICLE 3

La Coupe Françoise SINEAU se dispute par élimination directe. Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré. Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure. S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

# Règlement de la Coupe du CHER

## U15 – Michelle BELLACHES

### Ancien texte

#### ARTICLE 2

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition pour les Clubs. Les rencontres seront fixées par tirage au sort. Le club dont le nom sera tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]

### Nouveau texte

#### ARTICLE 2

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition pour les Clubs. Les rencontres seront fixées par tirage au sort. ~~Le club dont le nom sera tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]~~

**/!\ Article 3 : insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le N°4 et ainsi de suite**

#### ARTICLE 3

La Coupe Michelle BELLACHES se dispute par élimination directe.

Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré.

Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure.

S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

# Règlement de la Coupe du CHER Consolante U15

## Ancien texte

### ARTICLE 2

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]

## Nouveau texte

### ARTICLE 2

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. ~~Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]~~

**/!\ Article 3 : insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le N°4 et ainsi de suite**

### ARTICLE 3

La Coupe Consolante U15 se dispute par élimination directe. Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré. Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure. S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.